

# Construction de logements Résultats à fin décembre 2016

## Logements autorisés

La hausse du cumul annuel des autorisations de logements constatée depuis le 2ème trimestre 2016 se confirme au 4ème trimestre 2016. Le nombre de logements autorisés en 2016 s'élève pour la région Grand Est à 23 300 logements, soit une hausse de 7 % par rapport à l'année 2015.

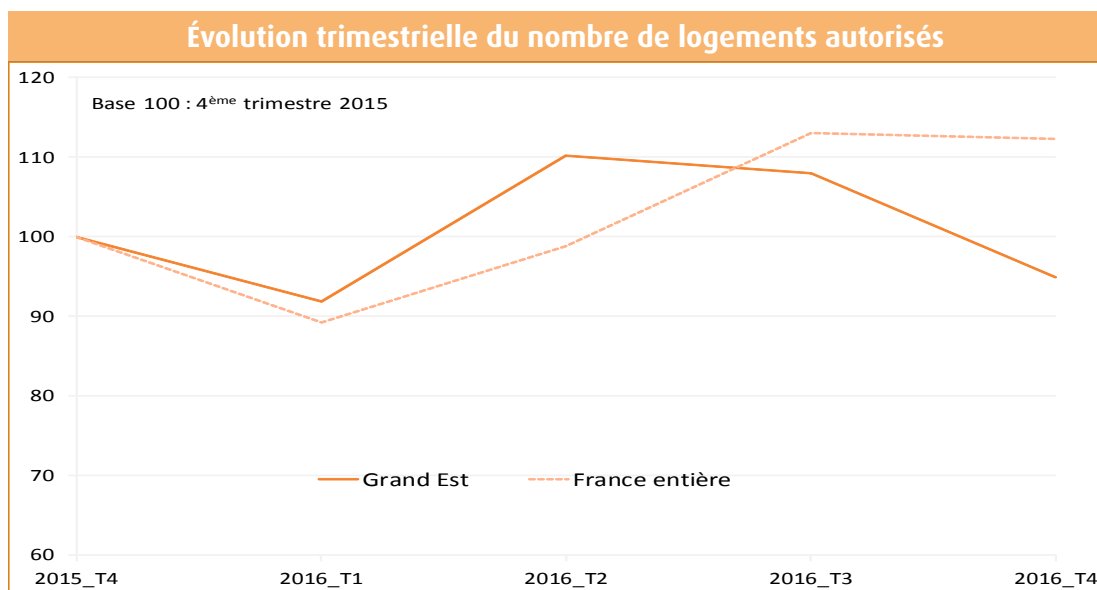
A l'échelle nationale, la progression est de 14 %. Au niveau départemental, hormis le repli

très marqué des autorisations dans le Haut-Rhin (-33%), repli déjà constaté à la fin du 3ème trimestre, la majorité des autres départements affichent des progressions allant de +66 % dans l'Aube à +6 % en Meurthe-et-Moselle. Les autorisations de logements dans la Marne et la Meuse sont en léger recul (respectivement -2 % et -1 %).

| Nombre de logements autorisés | 12 derniers mois (Jan 16 à Déc 16) | N/N-1 (%)** |
|-------------------------------|------------------------------------|-------------|
| Ardennes                      | 660                                | 17          |
| Aube                          | 1 280                              | 66          |
| Marne                         | 2 190                              | -2          |
| Haute-Marne                   | 270                                | 11          |
| Meurthe-et-Moselle            | 2 150                              | 6           |
| Meuse                         | 270                                | -1          |
| Moselle                       | 5 660                              | 30          |
| Bas-Rhin                      | 7 450                              | 7           |
| Haut-Rhin                     | 2 380                              | -33         |
| Vosges                        | 950                                | 27          |
| <b>Région Grand Est</b>       | <b>23 300</b>                      | <b>7</b>    |
| France entière                | 453 200                            | 14          |

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2016

\*\* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2016

## Logements commencés

Malgré le dynamisme des autorisations de logements depuis trois trimestres, l'évolution des mises en chantiers reste négative. Sur l'année 2016, les mises en chantier s'élèvent à 20 500 logements, soit une baisse de 3 % par rapport à l'année 2015. Au niveau national les mises en chantiers sont en progression de 10 % par rapport à l'année 2015.

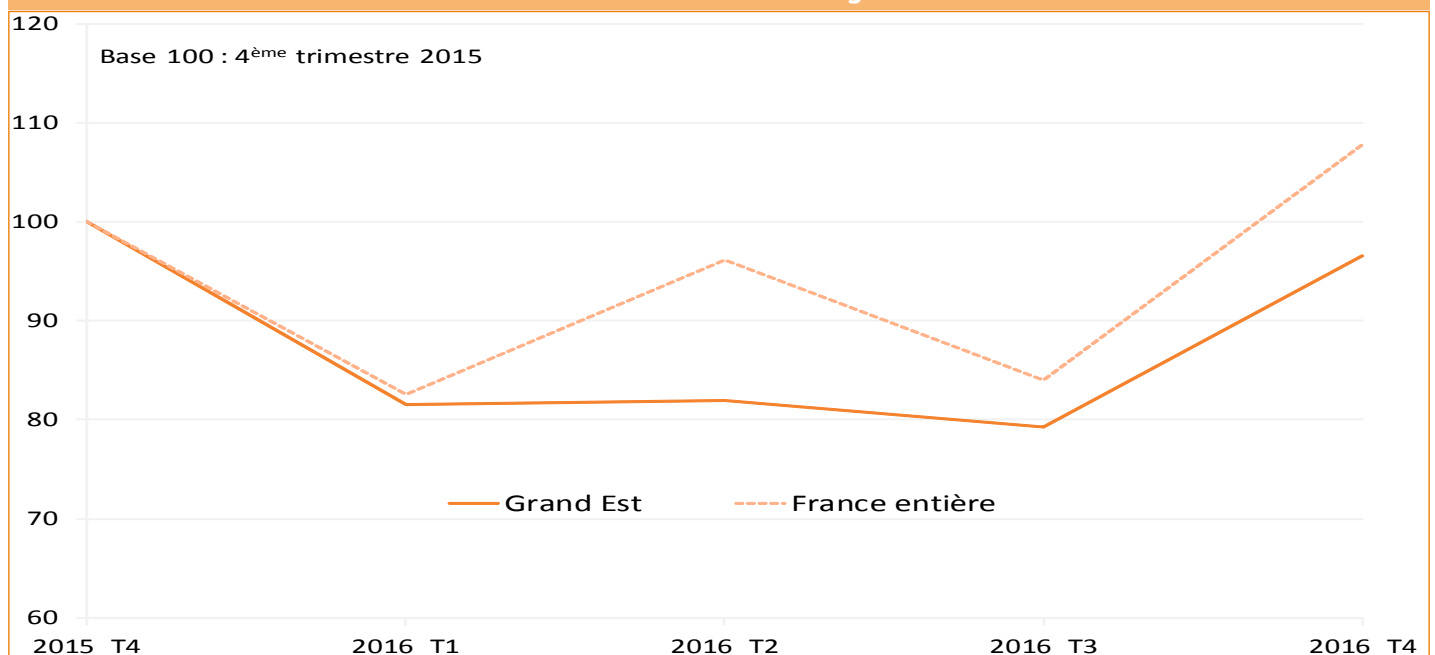
A l'échelle des départements du Grand Est, la tendance est à la baisse dans six départements sur dix. Le Bas-Rhin, qui concentre un tiers des mises en chantier, affiche une diminution de 10 %, comme le Haut-Rhin. La Marne, avec 2 230 logements commencés, observe également une baisse (-5 %). La Moselle et la Meurthe-et-Moselle, départements également gros constructeurs, notent par contre une hausse des logements commencés (respectivement +9 % et +12 %).

| Nombre de logements commencés | 12 derniers mois (Jan 16 à Déc 16) | N/N-1 (%)** |
|-------------------------------|------------------------------------|-------------|
| Ardennes                      | 620                                | 45          |
| Aube                          | 870                                | -19         |
| Marne                         | 2 230                              | -5          |
| Haute-Marne                   | 200                                | -32         |
| Meurthe-et-Moselle            | 2 130                              | 12          |
| Meuse                         | 210                                | -27         |
| Moselle                       | 4 240                              | 9           |
| Bas-Rhin                      | 6 780                              | -10         |
| Haut-Rhin                     | 2 490                              | -10         |
| Vosges                        | 740                                | 11          |
| <b>Région Grand Est</b>       | <b>20 500</b>                      | <b>-3</b>   |
| France entière                | 376 500                            | 10          |

Source : DREAL Grand Est, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin décembre 2016

\* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

### Évolution trimestrielle du nombre de logements commencés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2016

## Type de logements

La hausse des autorisations de construction est exclusivement portée par les logements collectifs et en résidence. Au cours de l'année 2016, le nombre d'autorisation de construction de logements collectifs (y compris résidences) s'élève à 12 800 logements, en hausse de 16 % par rapport à l'année 2015.

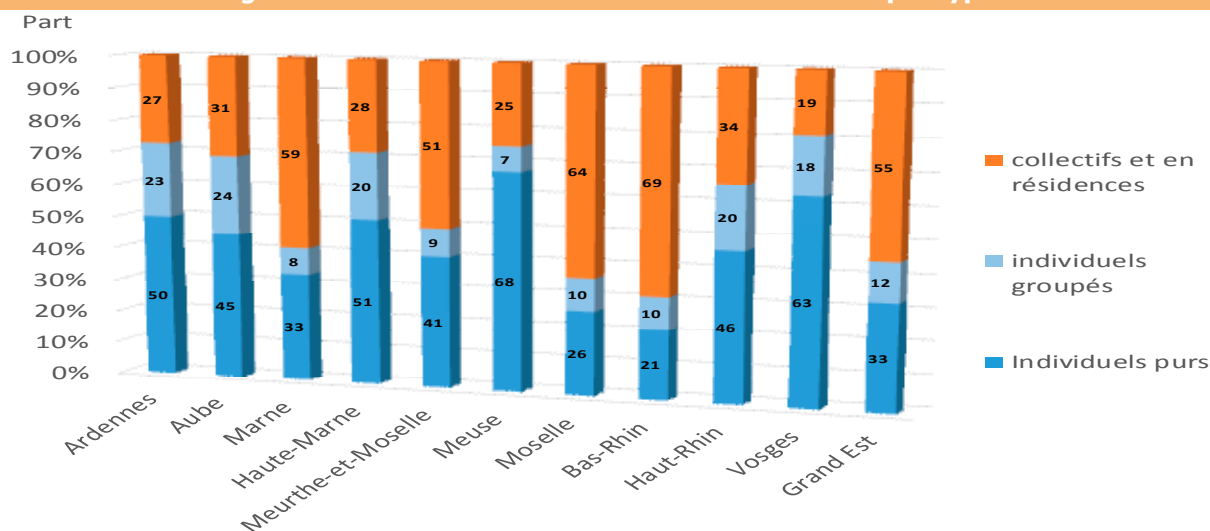
Le repli des mises en chantier est dû à la conjugaison de la baisse des logements collectifs et en résidence (-5%) et des logements individuels groupés (-4%).

Au niveau national, la hausse des autorisations et des mises en chantier concerne l'ensemble des types de logements.

| Nombre de logements par type | 12 derniers mois (Jan 16 à Déc 16) | N/N-1 (%)* |                |
|------------------------------|------------------------------------|------------|----------------|
|                              |                                    | Grand Est  | France entière |
| <b>Logements autorisés</b>   | <b>23 300</b>                      | <b>7</b>   | <b>14</b>      |
| individuels                  | 10 500                             | -3         | 11             |
| individuels purs             | 7 600                              | 1          | 12             |
| individuels groupés          | 2 900                              | -12        | 8              |
| collectifs et en résidences  | 12 800                             | 16         | 17             |
| <b>Logements commencés</b>   | <b>20 500</b>                      | <b>-3</b>  | <b>10</b>      |
| individuels                  | 9 200                              | 0          | 7              |
| individuels purs             | 6 900                              | 2          | 8              |
| individuels groupés          | 2 300                              | -4         | 4              |
| collectifs et en résidences  | 11 200                             | -5         | 13             |

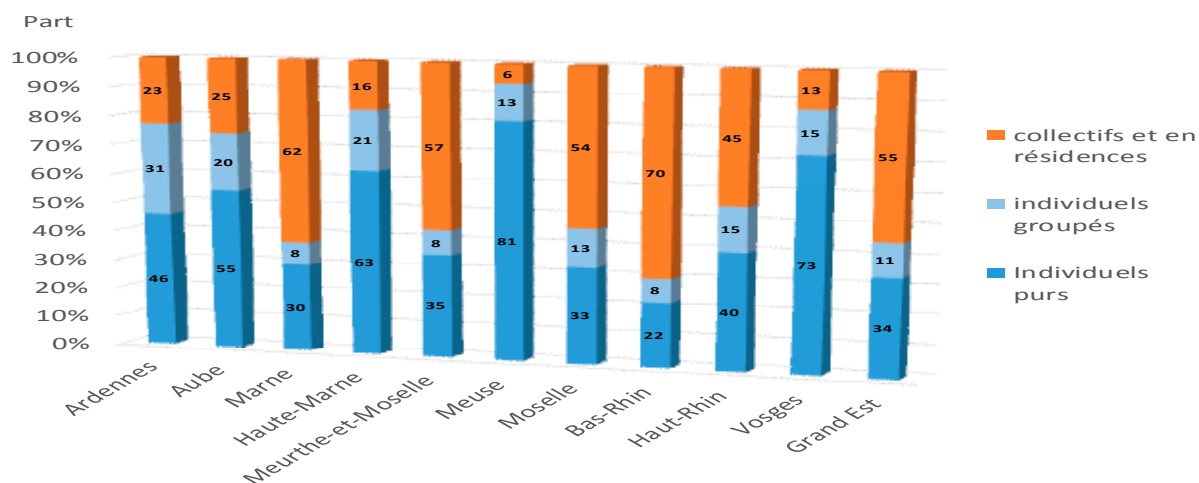
Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2016  
 \*: douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

### Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand-Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2016

### Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin décembre 2016

## Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SoeS :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

### Avertissement

*Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.*

**Mohamed MEKKI**  
**Odile SCHOELLEN**

Service connaissance  
et développement  
durable

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Grand Est

Service connaissance et développement durable

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038  
57071 METZ Cedex 03

Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Emmanuelle GAY  
Rédacteur en chef : Odile SCHOELLEN  
Mise en page : DREAL Grand Est  
ISSN : en cours